

Temps de travail des médecins : respecter le plafond légal de 48 h par semaine

(Medscape - Jacques Cofard) Le Conseil d'État enfonce le clou. Saisi par trois syndicats - Isni, Jeunes médecins et APH - sur la question du temps de travail, **il vient de rendre une décision de justice qui fera date** en actant que les hôpitaux publics doivent, si ce n'est pas déjà le cas, effectuer un décompte « *fiable et objectif* » du temps de travail de leurs médecins et internes, afin de respecter le plafond légal de 48 heures par semaine. Entretien avec Gaëtan Casanova, président de l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI), qui avait fait du respect du temps de travail légal des internes **l'un de ses chevaux de bataille...** **[Lire la suite]**